

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS285/5/Add.2

11 octobre 2004

(04-4246)

---

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – MESURES VISANT LA FOURNITURE TRANSFRONTIÈRES DE SERVICES DE JEUX ET PARIS

### Communication du Président du Groupe spécial

#### Addendum

La communication ci-après, datée du 8 octobre 2004 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

La présente communication a pour objet de vous informer que, le 6 octobre 2004, les parties au différend *États-Unis – Mesures visant la fourniture transfrontières de services de jeux et paris* (WT/DS285) ont demandé au Groupe spécial de suspendre ses travaux conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord pendant 30 jours ouvrables supplémentaires, du 6 octobre au 16 novembre 2004, afin de permettre la poursuite des discussions bilatérales. Le Groupe spécial a accédé à cette demande.

---